



PREFECTURE DEUX- SEVRES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 3 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

Direction Départementale des Territoires (79)

Secrétariat Général

Arrêté N °2013002-0001 - Arrêté portant délégation de signature relative à la détermination de l'assiette et à la liquidation des impositions liées à la délivrance des autorisations d'urbanisme	1
Arrêté N °2013002-0002 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice des fonctions de pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accord- cadres	4
Arrêté N °2013002-0003 - Arrêté portant subdélégation de signature	9



PREFECTURE DEUX- SEVRES

Arrêté n ° 2013002-0001

**signé par Le Directeur Départemental des Territoires
le 02 Janvier 2013**

**Direction Départementale des Territoires (79)
Secrétariat Général**

Arrêté portant délégation de signature relative
à la détermination de l'assiette et à la
liquidation des impositions liées à la
délivrance des autorisations d'urbanisme

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires
Service assistance et conseil aux territoires
Bureau application du droit des sols

**Arrêté portant délégation de signature
relative à la détermination de l'assiette et à la liquidation des impositions liées à
la délivrance des autorisations d'urbanisme**

Le Directeur Départemental des Territoires

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article R 620-1 ;

VU le code général des impôts ;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 24 février 2010, nommant M. Jean-Jacques PAILHAS, directeur départemental des territoires adjoint des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 6 décembre 2012 nommant M. Alain JACOBSONNE en qualité de directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2013 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Catherine AUPERT, chef du Service Assistance et Conseil aux Territoires et aux agents désignés nominativement à l'article 2 pour signer :

dans les communes autres que celles où il est fait application de l'article R. 332-26 du code de l'urbanisme, les titres de recettes relatifs aux taxes ou redevances prévues au 1^o de l'article L. 332-6 du code de l'urbanisme.

Article 2 : Les agents pouvant bénéficier des délégations de signature visés à l'article 1 sont :

Service Assistance et Conseil aux Territoires / Application du Droit des Sols
Muriel BUISSON

Article 3 : L'agent expressément désigné pour assurer l'intérim d'un service, d'un bureau ou d'un pôle territorial peut exercer les mêmes délégations de signature que l'agent qu'il remplace.

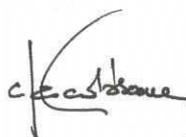
Article 4 : Le directeur départemental des territoires et les fonctionnaires bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Article 5 : L'arrêté portant délégation de signature du 14 janvier 2010 relative à l'instruction des actes d'urbanisme et à l'établissement des titres de recettes pour les taxes d'urbanisme et participations prévues à l'article L.332-6 demeure applicable pour le traitement des dossiers relevant du régime de fiscalité antérieur au 1er mars 2012.

Article 6: Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

NIORT, le - 2 JAN. 2013

Le directeur départemental



Alain JACOBSOONE



PREFECTURE DEUX- SEVRES

Arrêté n ° 2013002-0002

**signé par Le Directeur Départemental des Territoires
le 02 Janvier 2013**

**Direction Départementale des Territoires (79)
Secrétariat Général**

Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'exercice des fonctions de pouvoir
adjudicateur en matière de marchés publics et
d'accord- cadres



PREFET DES DEUX-SEVRES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES DEUX-SEVRES

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice des fonctions de pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accord-cadres

**Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code des marchés publics;

Vu le décret n°32-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 19 septembre 2008 portant nomination de M. Jean-Jacques BOYER en qualité de secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles;

VU le décret du Président de la République en date du 7 juin 2012 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de Préfet des Deux-Sèvres;

VU l'arrêté de M. le Préfet des Deux-Sèvres en date du 20 décembre 2012 portant délégation de signature à M. Alain JACOBSONE, directeur départemental des territoires ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques PAILHAS, directeur départemental adjoint des territoires, pour signer les marchés et avenants soumis au code des marchés publics pour les marchés ne dépassant pas 230 000 € TTC.

Même subdélégation est donnée pour les contrats et conventions non soumis au code des marchés publics d'un montant inférieur à 300 000 € TTC.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à

- Mme Maryse FROSTIN, Secrétaire Générale de la DDT,
- M. Philippe CHESNOY, Secrétaire Général adjoint de la DDT,

pour la délivrance ou la modification des titres uniques pour nantissement ou cession de créance, prévus par l'article 106 du Code des Marchés Publics.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés à l'annexe 1 ou à leur intérimaire nommé par le titulaire de la subdélégation ou le supérieur hiérarchique, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et selon les modalités de l'article 4, les engagements juridiques, dans la limite de 4 000 €, matérialisés par des bons ou lettres de commande passés selon une procédure adaptée.

Article 4 : les bons ou lettres de commande, visés à l'article 3, sont passés dans le cadre de l'application Chorus et doivent obligatoirement être préalablement saisis et validés par la DDT dans l'application « Chorus Formulaires » puis intégrés par le CPCPM dans le cœur de Chorus avant toute notification à l'entreprise ou fournisseur.

Article 5 : L'arrêté n°2012-335-0011 en date du 30 novembre 2012 est abrogé à compter du 1er janvier 2013.

Le présent arrêté prendra effet à partir du 2 janvier 2013.

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres (Mission d'Animation Interministérielle).

Article 6 : Le Directeur Départemental des Territoires et les fonctionnaires bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

À Niort, le - 2 JAN 2013

Pour Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des
Territoires, /


Alain JACOBSOONE

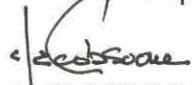
ANNEXE 1 à l'arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice des fonctions de pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accord-cadres

DÉSIGNATION DES AGENTS HABILITÉS À SIGNER DES COMMANDES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2 DE L'ARRÊTÉ DE SUBDÉLÉGATION

Service	Prénom et NOM	Fonction
Direction (DIR)	Dominique PERRIN	Chef du bureau DIR/Mission Développement Durable et Marais Poitevin
Secrétariat général (SG)	Maryse FROSTIN Philippe CHESNOY Laurence DUDON Martine RANCE	Secrétaire générale Secrétaire général adjoint Chef du bureau SG/LAFi Adjointe au chef du bureau SG/LAFi
Service Prospective Planification Habitat (SPPH)	André TURCOT	Chef du SPPH
Service Agriculture et territoires (SAT)	Michaël CHARLOT	Chef du SAT
Service Eau et Environnement (SEE)	Nicolas ALBAN Pierre BONNICEL Édouard ONNO Vincent DAGBERT	Chef du SEE Adjoint au chef du SEE Chef de l'unité Sèvre et Marais Adjoint au chef de l'unité Sèvre et Marais
Service Assistance et Conseil aux Territoires (SACT)	Catherine AUPERT Jean-Noël RAULT	Chef du SACT Chef du bureau SACT/PAD/AMP
Mission Circulation Sécurité Routière et gestion de Crise (MCSRGC)	Guy LOISEAUX Mathieu RICHARD	Chef de la MCSRGC Chef du bureau MCSRGC/SGC

Date : - 2 JAN. 2013

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires


Alain JACOBSOONE



PREFECTURE DEUX- SEVRES

Arrêté n ° 2013002-0003

**signé par Le Directeur Départemental des Territoires
le 02 Janvier 2013**

**Direction Départementale des Territoires (79)
Secrétariat Général**

Arrêté portant subdélégation de signature

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires
Secrétariat Général

**Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Arrêté portant subdélégation de signature

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 19 septembre 2008 portant nomination de M. Jean-Jacques BOYER en qualité de secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du Président de la République en date du 7 juin 2012 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 1er janvier 2010, nommant M. Jean-Claude PÉTUREAU, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 1er janvier 2010 ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 24 février 2010, nommant M. Jean-Jacques PAILHAS, directeur départemental des territoires adjoint des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 31 octobre 2012 portant fin de fonctions de M. Jean-Claude PÉTUREAU en qualité de directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 1er décembre 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2012 portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté de M. le Préfet des Deux-Sèvres en date du 20 décembre 2012 portant délégation de signature à M. Alain JACOBSONE, directeur départemental des territoires ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain JACOBSONNE, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Jean-Jacques PAILHAS, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, directeur départemental adjoint.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Alain JACOBSONNE et de M. Jean-Jacques PAILHAS, la délégation de signature sera exercée par M. Dominique PERRIN, responsable de la mission développement durable et marais poitevin.

Article 3 :

Dans les limites et sous les conditions qu'il fixe à ses collaborateurs, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée pour les décisions énumérées en annexe 1 :

- au titre 1 « ADMINISTRATION GENERALE », par Mme Maryse FROSTIN et par M. Philippe CHESNOY respectivement secrétaire générale et secrétaire général adjoint ;

- au titre 2, « ROUTES ET TRANSPORTS », et au titre 3 « ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE », par M. Guy LOISEAUX, responsable de la mission circulation, sécurité routière et gestion de crise ;

- au titre 4 « DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET MARITIME », au titre 5 « POLICE DES EAUX NON DOMANIALES », au titre 7 « FORETS », au titre 8 « CHASSE » au titre 9 « PECHE », au titre 10 « PROTECTION DE LA NATURE » par M. Nicolas ALBAN, chef du service eau et environnement et M. Pierre BONNICEL, adjoint au chef du service eau et environnement ;

- au titre 11 « HABITAT », au titre 12 « URBANISME ET DROITS DES SOLS » 9 à 13 par M. André TURCOT, chef du service prospective, planification et habitat ;

- au titre 12 « URBANISME ET DROITS DES SOLS » 1 à 3, 4 à 8, 14 à 25, au titre 13 « ACTES ET DECISIONS EN MATIERE D'INGENIERIE PUBLIQUE », par Mme Catherine AUPERT, chef du service assistance et conseil aux territoires ;

- au titre 14 « ACTIONS FONCIERES », au titre 15 « AIDES AU REVENU DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET REPARTITION DES DROITS A PRODUIRE », au titre 16 « AMENAGEMENT DES STRUCTURES AGRICOLES, FINANCEMENT DES EXPLOITATIONS, INSTALLATIONS », au titre 17 « MESURES D'AIDES CONCOURANT A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX », au titre 18 « ORIENTATION DES PRODUCTIONS ET ORGANISATION ECONOMIQUE », au titre 19 « MESURES DE DÉCONCENTRATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES » et au titre 20 « PROTECTION DES VEGETAUX », par M. Michaël CHARIOT, chef du service agriculture et territoires.

Article 4 :

Les délégations de signatures pourront être exercées par d'autres chefs de service, par les chefs de pôles, par les chefs d'unité et par les adjoints aux chefs de pôles et aux chefs d'unité, par les responsables de site désignés nominativement par l'organigramme ci-joint (annexe 1) et dans les conditions précisées par l'annexe 2.

Article 5 :

L'agent expressément désigné pour assurer l'intérim d'un service, d'une unité, d'un pôle ou d'un site peut exercer les mêmes délégations de signature que l'agent qu'il remplace.

Annexe 1 : à la subdélégation de signature donnée par Alain JACOBSSOONE

DIRECTION		
	Directeur	Alain Jacobsoone
	Directeur adjoint	Jean-Jacques Pailhas
Mission « développement durable et marais poitevin »	Responsable de la mission	Dominique Perrin
Mission « circulation, sécurité routière et gestion de crise »	Responsable de la mission	Guy Loiseaux
Unité « sécurité, gestion de crise »	Chef de l'unité	Mathieu Richard
Unité « Éducation routière »	Délégué à l'éducation routière	Guy Loiseaux
Conseil, contrôle de gestion et communication	Responsable	Philippe Gaffez
	Responsable sécurité défense	Pierre Bonnicel
	Agent sécurité défense	Christian Tonin
	Architecte conseil	Fabienne Gérin-Jean
	Paysagiste conseil	Laurent Couasnon
SECRETARIAT GENERAL (SG)		
	Secrétaire générale	Maryse Frostin
	Secrétaire général adjoint	Philippe Chesnoy
Unité « Ressources humaines-formation »	Chef de l'unité	Florence Gelot
Unité « Affaires juridiques »	Chef de l'unité	Daniel Ferret
Unité « Logistique, Affaires financières »	Chef de l'unité	Laurence Dudon
Médecine de prévention	Médecin de prévention	Jean Laveau
SERVICE PROSPECTIVE , PLANIFICATION ET HABITAT (SPPH)		
	Chef de service	André Turcot
Unité «Prospective »	Chef de l'unité	Franck Groneau
Unité « Planification / Risques »	Chef de l'unité	Olivier Gouet
Unité « Habitat »	Chef de l'unité	Jérôme Jeanjean
SERVICE AGRICULTURE ET TERRITOIRE (SAT)		
	Chef de service	Michaël Chariot
Unité « Modernisation agriculture durable »	Chef de l'unité	Gwénaëlle Flouriot
Unité « Aides directes et mesures agro-environnementales »	Chef de l'unité	Nicolas Surugue
Unité « Aménagement rural et politique foncière »	Chef de l'unité	Fabrice Sagot
Unité « Contrôles »	Chef de l'unité	Michaël Chariot
SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT (SEE)		
	Chef de service	Nicolas Alban
	Adjoint au chef de service	Pierre Bonnicel
Unité « Gestion quantitative »	Chef de l'unité	Lionel Chartier
Unité « Gestion qualitative et milieux »	Chef de l'unité	Nicolas Cornuault
Unité « Ouvrages et travaux »	Chef de l'unité	Florence Deville
Unité « Environnement et Biodiversité »	Chef de l'unité	Jean-Marie Serandour
Unité « Observatoire des service d'eau et d'assainissement »	Chef de l'unité	
Unité « Sèvre et Marais »	Chef de l'unité	Edouard Onno
	Adjoint au chef de l'unité	Vincent Dagbert
Missions SDAGEs-SAGEs-PDMs	Chef de l'unité	Frédéric Nadal

Annexe 2 : de subdélégation de signature donnée par Alain JACOBSSOONE

Codification de la délégation	Adjoints et chefs d'unité ou de pôle, responsables de site, pouvant en bénéficier en application de l'article 3
Titre 1 / I	SG/Ressources humaines-formation
Titre 1 / I-23, I-24, I-30, I-34, I-36, I-37	Chefs de service, d'unité et de pôles territoriaux et chefs de service adjoints, chefs adjoints de pôles territoriaux, adjoint unité Sèvre Marais, responsable de site
Titre 1 / I-47	Chefs de service et de pôles territoriaux et leurs adjoints, chef d'unité Sèvre Marais et adjoint unité Sèvre Marais
Titre 1 / II	SAT / Modernisation agriculture durable, SAT / Aides directes et mesures agro-environnementales, SAT / Aménagement rural et politique foncière, SPPH/Habitat
Titre 2 / 1 à 12, 14	MCSRGC/ Sécurité, gestion de crise
Titre 3 / 1 à 8	MCSRGC/Délégué à l'éducation routière
Titre 4 / 1 à 7	SEE/Chef d'unité Sèvre Marais, adjoint unité Sèvre Marais
Titre 5 / 1	SEE /Gestion Quantitative, SEE /Gestion qualitative et milieu, SEE /Ouvrages et travaux
Titres 7, 8, 9 et 10	SEE / Environnement et Biodiversité
Titre 11 / 5, 9, 10, 13 et 14	SPPH/Habitat
Titre 12 / 1 à 8, 23 à 25	Chefs de pôles territoriaux, chefs adjoints de pôles territoriaux, chef de l'unité SACT/Application du droit des sols, responsable de site
Titre 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20	SAT / Modernisation agriculture durable, SAT / Aides directes et mesures agro-environnementales, SAT / Aménagement rural et politique foncière

SERVICE ASSISTANCE ET CONSEIL AUX TERRITOIRES (SACT)		
	Chef de service	Catherine Aupert
Pôle aménagement durable unité « Animation, méthodes, pilotage »	Chef de l'unité	Jean-Noël Rault
Pôle aménagement durable unité « Application du droit des sols »	Chef de l'unité	Muriel Buisson
Pôle « Territoire durable »	Chef de pôle	Sandra Gérard
Pôle « Bâtiment durable »	Chef de pôle	Jean-Marc Dudon
POLES TERRITORIAUX		
NORD (Parthenay/Bressuire)	Chef de pôle	Alexandre Bergé
Site de Parthenay	Chef de pôle adjoint	Olivier Méau
Site de Bressuire	Chef de pôle adjoint	Claude Audebault
SUD (Brioux sur Boutonne/Niort)	Chef de pôle	Jean-Pierre Péridy
Site de Brioux sur Boutonne	Chef de pôle adjoint	Jean-François Bouyer
Site de Niort	Responsable du site	Claude Michaud
CLAS	Présidente	Catherine Bertaud
CORRESPONDANTS	Accessibilité	Jean-Marc Dudon

Annexe 3 : de subdélégation de signature donnée par Alain JACOBSONE

Liste des agents pouvant bénéficier, indépendamment de leur site et pôle d'affectation, des délégations de signature, en cas d'absence ou d'empêchement, en application de l'article 5 de l'arrêté.

Pôle territorial NORD :

Site de Bressuire

Jean-Michel Vieira-Xufre

Site de Parthenay

Berty Verger

Pôle territorial SUD :

Site de Brioux-sur-Boutonne

Christelle Versabeau

Pôle aménagement durable unité « Application du droit des sols »

Etienne Bénichou

